



PROVINCE DE QUEBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le onzième jour de juillet deux mille onze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7116-07-2011 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7117-07-2011 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 a été transmis à chacun des maires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7118-07-2011 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 9 006,21 \$

Comptes payés, pour un total général de 3 746,87 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, FABRIQUE DE CAP-SEIZE

Le conseil de la fabrique de Cap-Seize demande une aide financière de 5 000 \$ pour rénover le plancher de la chapelle.

Après analyse, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie demande au conseil de la fabrique de fournir certains documents pour compléter cette demande. Une lettre leur sera transmise à cet effet.

À la réception de ces documents, le conseil des maires de la MRC analysera, à nouveau, cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7119-07-2011 TNO

Campagne de financement Croix-Rouge du Québec, section Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge du Québec, section Haute-Gaspésie, est en campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE dans les minutes qui suivent un incendie, des bénévoles de la Croix-Rouge formés en intervention d'urgence se déplacent sur les lieux du sinistre pour venir en aide aux personnes touchées ;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'incendie, d'inondation ou de tout autre sinistre, la Croix-Rouge aide les victimes en défrayant les coûts d'hébergement, d'habillement, d'alimentation, de couvertures et de troussees d'hygiène pour une période de 48 heures à 72 heures suivant le sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge du Québec ne perçoit aucune subvention des paliers de gouvernement provincial et fédéral et dépend entièrement de la générosité des individus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE fait un don de 500 \$ à la Croix-Rouge du Québec, lequel montant sera pris dans le surplus accumulé des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Étant donné que la séance sera ajournée, le point *Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe* est reporté à la reprise de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7120-07-2011 TNO

Travaux de réfection route Saint-Joseph-des-Monts par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a effectué des travaux de construction de la ligne de transport à 230 KV de Goémon-Gros-Morne au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, pour réaliser ces travaux, a emprunté la route Saint-Joseph-des-Monts laquelle est située sur les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie et y a effectué du déneigement sans autorisation;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, lors de la réalisation des travaux, a causé de nombreux dommages à la route Saint-Joseph-des-Monts, notamment à la chaussée, aux arbres, à l'empierrement et à des ponceaux;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a été avisé à de nombreuses reprises par la MRC de La Haute-Gaspésie du mauvais état de la chaussée de la route Saint-Joseph-des-Monts et de la nécessité de procéder à sa remise en état dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, par le biais de son représentant, M. Mathieu Bolullo, en date du 9 mai 2011, s'est engagé à réaliser la remise en état des chemins publics et les autres travaux de réhabilitation à la satisfaction de l'ensemble des municipalités de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de son engagement du 9 mai 2011, et malgré les demandes répétées de la MRC de La Haute-Gaspésie, Hydro-Québec a refusé de fournir un échéancier précis qui comporterait des dates et la liste des travaux effectués ou à effectuer sur la route Saint-Joseph-des-Monts situé dans les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'il est légitime que la MRC veuille connaître en détail la nature des travaux effectués sur la route Saint-Joseph-des-Monts puisqu'il s'agit d'un chemin public sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par Hydro-Québec peuvent avoir des impacts à long terme sur l'état de la route dans ce secteur, de là l'importance qu'ils soient effectués selon les règles de l'art et que la MRC puisse le constater par elle-même afin de statuer sur les travaux réalisés, et ce, à sa satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE la route Saint-Joseph-des-Monts est une route largement empruntée par les touristes, les villégiateurs et pour les travaux en forêt et qu'elle constitue un moteur économique dans notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a généré des dépenses en ressources humaines et matérielles pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE des pertes économiques et financières causées par l'intervention d'Hydro-Québec dans ce secteur restent à évaluer tant pour le passé, le présent, que pour l'avenir;

CONSIDÉRANT le manque flagrant de respect dont certains fonctionnaires d'Hydro-Québec ont démontré dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. dénonce le manque de respect et de collaboration dont ont fait preuve certains fonctionnaires d'Hydro-Québec dans ce dossier;
2. réitère sa demande à Hydro-Québec afin qu'il remette en état la route Saint-Joseph-des-Monts située sur les territoires non organisés et procède aux autres travaux de réhabilitation;
3. demande à Hydro-Québec de fournir un échéancier et une liste détaillée pour les travaux restants à réaliser y incluant les démarches

réalisées avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

4. demande un rapport détaillé comportant la localisation et la nature des travaux présentement réalisés y incluant les méthodes de travail, les matériaux utilisés (volumes de déblais et de remblais);
5. mandate M. Christian Pelletier, employé de la MRC, comme porte-parole auprès d'Hydro-Québec en ce qui a trait à ce litige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7121-07-2011 TNO

Liste de priorités programme RénoVillage

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit établir une liste de priorités pour le programme *RénoVillage* offert par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT les deux inscriptions à ce programme;

CONSIDÉRANT l'évaluation de ces inscriptions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE établit la liste de priorités du programme *RénoVillage* pour 2011-2012 par rapport au pointage obtenu, soit :

- 41 points : Résidence du 732, route du Parc, à Cap-Seize ;
23 points : Résidence du 731, route du Parc, à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7122-07-2011 TNO

Projet FADT 2011-2012, volet local

CONSIDÉRANT le projet *Amélioration des infrastructures récréatives et touristiques au lac Neuf (Cap-Seize)* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide au développement des territoires (2011-2012)*, volet local;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit un budget total de 26 620,00 \$, incluant la mise de fonds des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie de 3 993,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le projet *Amélioration des infrastructures récréatives et touristiques au lac Neuf (Cap-Seize)* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide au développement des territoires (2011-2012)*, volet local, et autorise son dépôt au comité local FADT;
2. adopte le budget suivant pour ce projet :

Revenus		
1381900	Subvention CLE/MRNF	22 627,00 \$
1389200	Mise de fonds TNO	<u>3 993,00</u>
	Total	26 620,00 \$
Dépenses		
2660111	Salaire FADT	17 530,00 \$
2660211	Contribution employeur FADT	2 630,00
2660310	Frais de déplacement FADT	800,00
2660513	Location d'équipement FADT	1 000,00
2660520	Entretien et réparation FADT	250,00
2660629	Matériaux FADT	4 360,00
2660631	Essence, huile et graisse FADT	<u>50,00</u>
	Total	26 620,00 \$

3. autorise à prélever 3 993,00 \$ dans le surplus accumulé des TNO de la MRC, lequel montant représente la mise de fonds;
4. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à signer la demande d'aide financière et tout autre document reliés à celle-ci;
5. nomme M. Christian Pelletier responsable de la mise en œuvre de ce projet ;
6. nomme M. Christian Pelletier responsable de la sélection des candidats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7123-07-2011 TNO

Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE renouvelle sa police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 14 août 2011 au 14 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE À CAP-SEIZE

Étant donné que l'ouverture publique des soumissions pour le projet *Aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize* est prévue le jeudi 21 juillet 2011, le point *Soumissions aménagement d'une patinoire à Cap-Seize* est reporté à la reprise de la séance qui sera ajournée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7124-07-2011 TNO

Ajournement de la séance ordinaire

À 19 h 27, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON que la séance ordinaire soit ajournée au jeudi le vingt-huitième jour de juillet 2011, à 16 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le vingt-huitième jour de juillet deux mille onze, à 16 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat (à 16 h 15, heure d'arrivée)
- M. Simon Deschênes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire suppléant de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine (à 16 h 16, heure d'arrivée)

Est absent :

M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

Sont également présents :

M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Carole Landry, secrétaire

RÉSOLUTION NUMÉRO 7175-07-2011 TNO

Vérification du quorum et réouverture de la séance ordinaire

Après vérification du quorum, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rouvre la séance ordinaire à 16 h 05 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 16 h 15, l'arrivée de M. Judes Landry, maire de Cap-Chat.

À 16 h 16, l'arrivée de M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2010 de l'auditeur indépendant, Samson, Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., lequel rapport a été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7176-07-2011 TNO

Soumission aménagement d'une patinoire à Cap-Seize

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a invité quatre entrepreneurs à soumissionner sur le projet *Aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize* ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une seule soumission au coût de 178 550 \$, plus taxes, de Sablière et Déneigement Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau Soprin a estimé les coûts de ce projet entre 75 000 \$ et 88 000 \$, taxes exclues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 178 550 \$ est deux fois plus élevée que l'estimation de la firme Dessau Soprin;

CONSIDÉRANT QUE la soumission dépasse le budget alloué pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le droit d'accepter n'importe quelle soumission au prix qui y est indiqué ou de les rejeter toutes ;

CONSIDÉRANT QUE Dessau Soprin recommande de rejeter la soumission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rejette la soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine, au coût de 178 550 \$, plus taxes, pour le projet *Aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 16 h 45.

Allen Cormier, préfet

Renée Deschênes
Directrice générale et secrétaire-trésorière

